

N° 91

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO.

Sénateur.

1. Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Bouchény, Philippe Machefer, Francis Palmero, *secrétaires* ; Michel d'Aillères, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Peridier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 tomes I à III et annexe I, 3149 tomes I et II et in-8° 770.

Sénat : 27 et 88 tomes I, II et III, annexe I (1977-1978).

Loi de finances. Affaires étrangères. Relations culturelles, techniques et scientifiques.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les objectifs de notre action culturelle	5
II. — Les moyens dont nous disposons	5
III. — Perspectives des Etablissements français	6
IV. — Aide technique	8
V. — Les Etablissements français	14
VI. — Les Bourses	16
VII. — Diffusion de la langue française	18
VIII. — La francophonie	23
IX. — Les organisations internationales	28
X. — Les émissions radio vers l'étranger	29
Conclusion	32

Mesdames, Messieurs,

Les crédits consacrés pour 1978 à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques atteignent le chiffre de 1 719,61 millions de francs, soit une augmentation de 9,53 % par rapport à 1977.

Ainsi, alors que le budget global des Affaires étrangères connaît pour la première fois depuis longtemps un accroissement comparable et même légèrement supérieur à celui du budget général, la DGRCSST semble sacrifiée cette année.

Sur un total de crédits supplémentaires de 149 millions de francs, l'essentiel, soit 129,17 millions de francs est consacré à l'ajustement des dépenses de rémunération de l'ensemble des personnels servant à l'étranger, suivant la répartition suivante :

— personnels des Services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger.....	- 11,34 millions.
— personnels servant à l'étranger au titre de la diffusion (établissements culturels et d'enseignement)	+ 63,68 millions.
— personnels servant au titre de la coopération	+ 54,15 millions
	<hr/>
	+ 129,17 millions.

Les dépenses de personnel représentent donc pour 1978 près de 70 % de la masse totale des moyens de la Direction générale figurant aux titres III, IV, V et VI de ce budget.

Les autres dépenses concernent :

a) *Le fonctionnement et l'installation des Services : 23,35 millions de francs (+ 13,68 %).*

b) *Les frais de fonctionnement des établissements culturels d'enseignement (7 millions de francs) comprenant un complément pour les droits de scolarité des enfants français à l'étranger.*

c) *Les bourses* (+ 9,21 %) pour couvrir l'augmentation des dépenses accessoires à l'octroi des bourses aux étudiants étrangers en France (frais de scolarité, frais de voyages, etc.) et développer le programme prioritaire d'accueil en France des étudiants étrangers de haut niveau dans les disciplines scientifique et technique ;

d) *Les relations scientifiques* (+ 369 000 F de crédits consacrés aux boursiers scientifiques français à l'étranger).

Ce sont les secteurs de dépenses consacrés aux Services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger et aux actions de diffusion et d'échanges culturels qui bénéficient de la plus forte progression de moyens pour 1978 (respectivement + 15,30 % et + 11,03 %). Ceci est dû essentiellement à la place prépondérante qu'occupent dans ces deux secteurs de dépenses les charges de rémunérations liées aux emplois.

L'accroissement des dépenses relatives à la coopération s'établit à + 7,95 %, alors que, pour 1977, le pourcentage de hausse enregistré était limité à 5,77 %.

Cette évolution résulte principalement de la prise en considération, pour l'ajustement des dépenses d'aide en personnel, d'un facteur de hausse qui se rapproche sensiblement de celui qui a été retenu pour calculer le coût des ajustements salariaux.

I. — Les objectifs de notre action culturelle, scientifique et technique peuvent se résumer en quatre rubriques.

1° Assurer une coopération mutuellement profitable avec le plus grand nombre de pays possible, avec pour finalité d'amener les pays bénéficiaires à se passer progressivement de notre aide directe pour devenir des partenaires. Il convient de concentrer notre action à cet égard sur des opérations bien définies dans les domaines de l'industrie, de la technologie, de la santé, de l'agriculture et de l'administration ;

2° Définir une diplomatie scientifique par un effort de coordination entre chercheurs et administrations ;

3° Défendre la langue française par la promotion du français « vivant », fonctionnel ou scientifique ;

4° Assurer notre présence culturelle en donnant de la France une image actuelle, en assurant la priorité aux moyens audiovisuels ; un effort doit également être entrepris pour assurer la scolarisation des jeunes Français à l'étranger.

II. — Les moyens dont nous disposons.

1. — LE PERSONNEL

Le personnel de diffusion culturelle qui exerce dans des établissements français à l'étranger a diminué en quatre ans de 500 unités environ. En ce qui concerne les coopérants techniques en mission de longue durée, la régression est de l'ordre du millier. Pour les enseignants en coopération, on observe une diminution de 2 250 personnes environ. Pour ces derniers, l'effectif remonte très légèrement en 1977 : il s'agit d'une conversion partielle des postes de coopérants techniques supprimés en postes d'enseignants.

	1973	1976	1977
Personnels de diffusion culturelle.....	7 854	7 420	7 345
Enseignants en coopération.....	15 529	13 161	13 261
Coopérants techniques en mission de longue durée	4 138	3 632	3 114

Malgré ces diminutions, on sait que sur le total des coopérants envoyés par l'ensemble du monde à l'étranger, un tiers sont français.

Leur chiffre est d'environ 30 000 personnes dont 21 000 enseignants, 3 000 experts en mission de longue durée, 500 en mission de courte ou moyenne durée et 4 500 volontaires du service national.

Nous envoyons 1 800 professeurs appartenant à l'enseignement supérieur (dont 1 360 en Afrique du Nord). Il existe 180 conseillers ou attachés culturels dans les ambassades, 120 lycées et collèges enseignent les programmes français à 123 000 élèves. Enfin, nous disposons de 137 instituts ou centres culturels et 10 instituts de recherche et missions archéologiques dans 28 pays.

2. — LES BATIMENTS

Dans ce domaine, les trois objectifs principaux sont :

- 1 Le maintien en bon état du patrimoine existant ;
- 2 L'augmentation de la capacité d'accueil des établissements les plus fréquentés et qui s'avèrent trop petits ;
- 3 Les constructions nouvelles où l'expansion de notre culture est effective.

III — Perspective des établissements français dans certains pays.

Cambodge.

Aucun établissement français ou franco-cambodgien ne fonctionne au Cambodge en 1977.

Viet-Nam.

Institut français de Ho Chi Minh - Ville :

Depuis avril 1975, les activités de l'Institut français de Ho Chi Minh - Ville ont pratiquement cessé (à l'exception de la bibliothèque de 57 000 volumes qui continue de fonctionner). Ni son existence, ni son statut, ni ses activités ne sont fixés officiellement.

Des négociations franco-vietnamiennes devraient en principe commencer prochainement à ce sujet.

Lycée Colette de Ho Chi Minh - Ville (300 élèves) :

Il regroupe l'ensemble des élèves de nationalité française résidant encore à Ho Chi Minh - Ville et donne un enseignement conforme aux programmes français. Cet établissement devrait être assuré de pouvoir accueillir et scolariser dans des conditions convenables les enfants de ceux de nos compatriotes qui viendront travailler à Ho Chi Minh - Ville au titre de la coopération économique, commerciale ou culturelle.

Son avenir dépend des négociations franco-vietnamiennes qui devraient, en principe, commencer incessamment.

Laos

Ecole française Georges-Marguier, de Vientiane :

L'école Marguier, créée en 1968, compte 124 élèves, dont une centaine de Français.

Comme pour les établissements français du Viet-Nam, l'avenir de l'Ecole française Georges-Marguier, de Vientiane, demeure fonction de ce que seront les relations culturelles franco-laotiennes, lesquelles restent à définir.

Ethiopie.

Le lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba a scolarisé, pendant l'année 1976-1977, 1 957 élèves, dont 1 433 Ethiopiens, 154 Français et 370 étrangers-iers.

Aucun jour de grève n'a été enregistré au lycée, alors que des troubles ont eu lieu à plusieurs reprises dans les établissements nationaux.

Pour s'adapter au système éducatif éthiopien et répondre aux vœux des autorités locales, l'établissement a dû procéder à une importante réforme pédagogique. Il est prévu d'instaurer à la rentrée de septembre 1977 des filières distinctes, dont l'une sera réservée aux enfants éthiopiens, mais où le français restera à tous les niveaux langue d'enseignement, sauf pour les matières nationales.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} mars, fonctionnent trois classes d'élèves topographes, une classe d'élèves dessinateurs et une classe de préformation aux études vétérinaires.

Alliance française d'Addis-Abeba :

Le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier 1977 s'élevait à 540, en augmentation de 15 % par rapport au mois de janvier 1976.

Alliance française d'Asmara :

En raison des troubles, seule fonctionne la bibliothèque de l'Alliance.

Alliance française de Dire-Daoua :

Les événements ont arrêté toute activité depuis juillet 1977.

IV. — Aide technique au développement.

A ce titre, on notera :

Moyen-Orient.

« Poursuite des opérations de formation et recherche pétrolière en Egypte et en Syrie. »

Egypte.

Le projet « d'Institut égyptien de recherche pétrolière » a été initié en 1969 à la demande du Ministère de la Recherche scientifique, avec le concours de l'Institut français du pétrole et de la Caisse centrale de coopération économique.

L'aide de la coopération technique française a porté sur une participation aux dépenses de construction de l'Institut dans des bâtiments neufs et à la fourniture de matériels, avec intervention de l'Institut français du pétrole (détachement d'experts, missions de techniciens en France, accueil à l'IFP de stagiaires égyptiens).

Cette première phase, dont le coût s'élève à 8 350 000 F, est suivie aujourd'hui d'une deuxième étape comprenant le démarrage et le fonctionnement des laboratoires et notre participation à des projets de recherche, tels que la production des protéines à partir des algues spirulines, la production d'additifs et, par la suite, l'étude du Bassin du Désert Occidental. Il est prévu, en 1977, un crédit de 2 130 000 F à cet effet.

L'opération se déroule conformément aux prévisions.

L'Institut travaille au profit de l'industrie pétrolière, en Egypte et dans plusieurs pays du Moyen-Orient. Son action est susceptible d'avoir des suites intéressantes sur le plan économique et mérite d'être soutenue encore deux ou trois ans.

Un concours de la coopération technique française a été apporté, depuis 1972, au Ministère syrien du Pétrole par l'intermédiaire du BEICIP, filiale de l'Institut français du pétrole.

Cette opération a concerné successivement la création et le fonctionnement de laboratoires de services pétroliers (stratigraphie et sédimentologie), la création d'un groupe d'interprétation de données sismiques. Sa mise en œuvre s'est traduite par l'envoi de missions d'ingénieurs du BEICIP, l'accueil des stagiaires syriens à l'IFP.

Une étude des puits de forage pétroliers récents et la fourniture d'un laboratoire de géochimie pétrolière doit faire l'objet, en 1977, d'un nouveau contrat portant sur deux ans, conclu entre le BEICIP et la Société des pétroles syriens.

Notre contribution à ce projet sera de 250 000 F et interviendra dès la signature de ce contrat, prévue pour les prochaines semaines.

Asie.

En Afghanistan, la Compagnie française pour le développement des textiles tropicaux (CFDT) intervient au titre de la coopération, depuis 1967, avec pour objectif l'implantation d'une culture moderne du coton. Les résultats obtenus ont été extrêmement intéressants puisqu'ils ont abouti à un accroissement de la production. A la demande insistante du Gouvernement Afghan, le Ministère des Affaires étrangères a accepté de financer la dernière tranche de l'intervention de la CFDT (1976-1979) qui doit permettre le développement de la production cotonnière dans une nouvelle région. Au terme de cette action de coopération, l'Afghanistan disposera des instruments voulus (sélection des variétés, façon culturale, procédures commerciales, techniciens) pour poursuivre sa politique en ce domaine.

Toutefois, les autorités afghanes n'ayant pas rempli les conditions indispensables au maintien efficace de notre inter-

vention, des instructions ont été données à notre Ambassade pour mettre un terme au déroulement de la mission cotonnière française en Afghanistan.

Afrique.

Poursuite des opérations en Ethiopie, Soudan, Ghana, Zambie pour le développement agricole et industriel.

Ethiopie.

Assistance vétérinaire :

Depuis 1967, une aide est apportée à la direction de l'élevage, qui a été en mesure ainsi de créer un service vétérinaire et un laboratoire de production de vaccins à dimension africaine, produisant 30 millions de doses par an.

De 1967 à 1976, le coût de notre assistance technique a été de 16 millions de francs.

Nos interventions sur le terrain tendent à être remplacées par une politique de formation sur place et par une participation plus directe de nos vétérinaires aux actions de promotion de l'élevage.

Une convention d'assistance a été signée au mois d'avril 1977, pour six années. Le crédit de 1977, soit 3 300 000 F, doit permettre le renouvellement du marché passé avec l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire dans les pays tropicaux.

Recherche agronomique :

S'appuyant, depuis 1967, sur une station de recherche agronomique à Awassa, qui a recommandé la culture du maïs, des haricots et du piment, les agronomes français ont introduit dans la province du Sidamo des techniques agronomiques qui ont permis un développement spectaculaire de la production agricole.

Les autorités éthiopiennes ont décidé, en 1976, d'élever la station d'Awassa au niveau d'un Centre régional de recherches agronomiques couvrant le Sud du pays.

Le coût de l'opération, depuis son origine, est de 3 millions de francs, le crédit engagé pour 1977 est de 400 000 F.

Ghana.

Développement de la culture du coton :

Depuis 1969, une aide est apportée à l'Office ghanéen du coton afin d'apporter un accroissement de la production de coton par la vulgarisation des méthodes de culture.

Notre mission cotonnière (Compagnie pour le développement des textiles tropicaux) est appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'extension de la culture cotonnière dans le Nord du Ghana.

La Banque mondiale doit prendre en charge, dans un, deux ou trois ans, le financement des projets de développement ghanéens.

Le coût de l'opération, depuis son origine, est de 3 500 000 F. Le crédit engagé pour 1977 est de 1 million de francs.

Zambie.

Développement de la culture rizicole :

Utilisant des méthodes de culture sans irrigations, expérimentées à Madagascar et au Sénégal, les agronomes français ont fait une expérience de riz pluvial dans la province de la Luampula de 1970 à 1974.

Devant le succès remporté par la culture du riz, le Gouvernement zambien a redemandé en 1975 une aide pour une extension des mêmes méthodes à la Northern-Province.

Le coût de l'opération depuis son origine est de 1 900 000 F. Le marché passé avec la SATEC pour poursuivre notre intervention en 1977 est de 250 000 F.

Il est envisagé de poursuivre cette action encore un ou deux ans de façon à faire bénéficier la Zambie d'une technologie parfaitement adaptée et de former les techniciens voulus.

Soudan.

Développement des ressources minières :

En 1975, le Gouvernement soudanais a demandé l'étude par la France de ses ressources minières dans les Red Sea Hills et dans le Kordofan (Nubia Mountains).

Cette action est menée dans le cadre de la politique française de diversification des approvisionnements miniers. Son coût est à ce jour de 1 037 000 F. En 1977, il est prévu un marché de 1 million de francs avec le Bureau de recherche géologique et minière.

Amérique.

Recherche minière au Pérou. — Poursuite des opérations :

L'opération « recherche minière au Pérou » se déroule auprès du Ministère de l'Énergie et des Mines du Pérou, qui a pris l'initiative d'un vaste programme de prospection minière axé sur le cuivre. Deux reconnaissances sont menées l'une sur la bande cuprifère littorale. l'autre dans la Cordillère orientale.

Le Gouvernement péruvien a demandé la coopération du BRGM pour le perfectionnement de ses ingénieurs au sein d'équipes franco-péruviennes de prospection sur le terrain et par des stages en France.

Notre prestation a comporté en 1976 un géologue minier, chef de mission pour deux mois, deux géologues pour cinq mois, trois consultants et la fourniture de matériel, de travaux et d'analyses de laboratoires.

La convention d'une durée d'un an se monte à 1 079 821 F.

Une autorisation de programme de 1 million de francs a été réservée pour la poursuite de l'opération en 1977 à la demande de nos interlocuteurs. Celle-ci se déroule normalement.

Moyen-Orient.

Développement et formation industriels et agro-industriels :

Ce projet répond pour le moyen terme à des objectifs d'expansion économique dans les pays producteurs de pétrole de la région. Il doit permettre de préparer puis d'accompagner les interventions « marchandes » de nos bureaux d'études, sociétés de développement et entreprises industrielles.

Asie.

Recherche minière en Indonésie :

L'Indonésie a été retenue comme un pays prioritaire dans le cadre de la politique de la France de diversification des approvisionnements miniers. Cela coïncide avec l'intérêt manifesté par ce pays pour les techniques françaises d'exploration et de prospection minières.

A la suite d'une mission exploratoire, les espoirs d'une coopération efficace en géologie se sont révélés prématurés.

Le projet d'opération initialement prévu a été reporté à une date ultérieure.

L'autorisation de programme rendue disponible a pu être utilisée, dans le cadre de la coopération franco-vietnamienne, à la réalisation d'une opération dans le domaine pétrolier.

Viet-Nam.

Coopération dans le domaine de la recherche pétrolière :

L'idée d'une coopération franco-vietnamienne dans le domaine pétrolier s'est précisée lors de la rencontre à Hanoi, le 20 mai 1976, entre le Directeur vietnamien du Département du pétrole et du gaz et le Directeur de l'Institut français du pétrole.

Peu à peu, l'intention des dirigeants vietnamiens s'est fait jour de nous introduire dans le cadre d'un accord multilatéral pour le développement des capacités d'exploitation et de recherche du patrimoine pétrolier vietnamien.

Après un échange de propositions avec nos interlocuteurs, et avec le concours de l'IFP, il a été convenu de participer à l'effort de mise en œuvre vietnamien.

Afrique.

Guinée Conakry. — Développement des ressources minières :

Parmi les projets présentés à la France par le Gouvernement guinéen lors de la reprise des relations diplomatiques figure une demande d'étude des ressources minières dans le Simandou.

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la politique française de diversification des approvisionnements miniers doit être menée en 1977 par le BRGM. Son coût est évalué à 1 000 000 de F.

V. — Les établissements français.

A. — ALLIANCE FRANÇAISE

En France, à l'École internationale de Paris, l'Alliance a accueilli en 1976-1977 plus de 33 000 élèves. Les pays les plus représentés parmi les étudiants étrangers sont les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon, la RFA et la Grande-Bretagne. Le nombre des étudiants provenant du Moyen-Orient est en sensible augmentation.

A l'étranger, les comités d'Alliance française, dont le nombre est de 983, regroupent 235 490 étudiants.

C'est en Amérique du Sud (Pérou, Brésil, Mexique, Argentine, Chili principalement) et en Asie (Pondichéry, Kuala Lumpur, Singapour, Hong Kong, en particulier) que l'Alliance française connaît le plus fort développement en y touchant respectivement 141 450 et 34 500 étudiants.

Elle a entrepris par exemple des efforts notables pour se développer en Europe (36 000 élèves inscrits), plus précisément en Pologne et aux Pays-Bas.

Il convient également de souligner une volonté d'implantation au Proche-Orient (400 élèves).

L'aide du Ministère des Affaires étrangères en 1976 a consisté notamment en détachement d'enseignants (395 civils et 41 VSNA), soit 46 000 000 F. Au total, l'alliance a reçu 52 664 000 F.

B. — MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission laïque française a pour objectif d'assurer la scolarisation des enfants français dont les familles résident hors de la métropole, principalement au Moyen-Orient et en Afrique.

Le Ministère des Affaires étrangères a mis en 1977 à la disposition de la Mission laïque française une masse budgétaire supérieure à 17 millions de francs.

Signalons qu'en octobre 1978 s'ouvrira dans les Alpes-Maritimes le lycée de la Mission laïque destiné aux enfants des Français à l'étranger.

C. — ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE

L'Alliance israélite universelle entretient un réseau scolaire de 55 établissements, répartis en 7 pays, situés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ces établissements ont accueilli, en 1976-1977, 13 059 élèves.

L'action de l'Alliance israélite universelle est particulièrement importante en Israël (5 432 élèves), en Iran (3 225 élèves) et au Maroc (2 486 élèves).

D. — LES ŒUVRES RELIGIEUSES

Les œuvres religieuses tant catholiques (Comité catholique des amitiés françaises dans le monde) que protestantes (Comité protestant) ont sous leur responsabilité plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux et de dispensaires. Ces établissements constituent un relais appréciable pour la diffusion de notre langue et de notre culture, spécialement dans les pays du Proche-Orient et du Maghreb (Liban, Egypte, Turquie).

En 1977 le volume global de l'aide apportée s'établira à plus de 14 millions de francs.

E. — LES PETITES ECOLES

Les petites écoles font partie du réseau de nos établissements qui ont pour vocation première d'assurer aux enfants de nos ressortissants un enseignement conforme aux programmes scolaires de la métropole. Il convient de rappeler cependant que ces établissements accueillent également des étrangers-tiers francophones ainsi que des étrangers nationaux et qu'ils participent ainsi au rayonnement de notre langue.

Ces écoles se développent régulièrement.

En 1975, d'un effectif de 17 000 élèves répartis dans 99 établissements, elles sont passées en 1976 à 101 établissements regroupant 19 159 élèves. En 1977 leur nombre atteint 110 établissements accueillant 20 525 élèves, dont 10 389 français.

Le Ministère de l'Education subventionne ces écoles, soit en 1976 4 964 885 F, 8 450 000 F environ en 1977. Le Ministère des Affaires étrangères s'y associe par la prise en charge de 38 professeurs supplémentaires en 1977 et par la mise à leur disposition de matériel pédagogique. En 1976 le montant de sa participation globale avait été de 7 millions de francs environ. Il atteindra en 1977 10 434 000 francs.

Les écoles dites « de sociétés ».

Sous ce vocable on peut regrouper deux catégories d'établissements :

a) La première comprend des établissements gérés par des sociétés privées ;

b) La deuxième concerne les 24 établissements administrés par la mission laïque française.

Dans la plupart de ces écoles, l'enseignement est dispensé des classes maternelles à la fin de la classe de la troisième.

VI. — Les bourses.

Notre politique demeure très largement orientée vers la formation des cadres scientifiques et techniques.

Les allocations mensuelles des bourses d'études sont celles fixées par l'arrêté interministériel du 17 octobre 1974 entré en vigueur le 1^{er} janvier 1975 et dont les taux, inchangés depuis cette date, sont les suivants :

- 700 F, études du 1^{er} et 2^e cycle universitaire ;
- 1 000 F, études du 3^e cycle universitaire ;
- 1 100 F, préparation d'un doctorat d'Etat ;
- 1 300 F, spécialisation de très haut niveau

En ce qui concerne les bourses de stage, l'allocation mensuelle unique servie est de 1 100 F, le taux de 1 500 F étant réservé pour les spécialisations de très haut niveau.

Pour les étudiants du programme prioritaire, il est prévu une allocation de 2 000 F par mois.

La revalorisation des allocations mensuelles aurait pour critère, non plus le niveau des études, mais celui des besoins réels minima auxquels les étudiants étrangers en France doivent faire face. Les mesures suivantes ont été envisagées pour l'année universitaire 1978-1979.

Par manque des moyens financiers supplémentaires indispensables à sa mise en œuvre, le projet de révision des allocations mensuelles est à nouveau reporté à une date ultérieure :

— diminution forfaitaire de 25 % des bourses par rapport à celles accordées l'année précédente ;

— exclusion de bourses pour étudiants du niveau de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

En effet, l'objectif de revalorisation des taux, compatibles avec le coût de la vie en France, ne pouvant être financé par une augmentation proportionnelle des moyens budgétaires nécessaires, pourra être atteint par les économies résultant d'une diminution du nombre des bourses accordées annuellement.

Récapitulatif général des bourses d'études et de stages : 1976-1977.

	COOPERATION	DIFFUSION	DGRGST
Etudes	6 791	2 301	9 092
Stages	20 616	485	21 101
Total	27 407	2 786	30 193

Signalons accessoirement que sur 90 000 étudiants étrangers en France, 26 000 proviennent des pays arabes et 34 593 des pays du pourtour méditerranéen.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux : 8 099, puis les Tunisiens : 7 339, les Algériens : 5 851, les Libanais : 2 708, les Syriens : 1 245 et les Egyptiens : 728.

VII. — Diffusion de la langue française.

En matière de diffusion de la langue française les orientations retenues et les moyens mis en œuvre pour 1978 tiennent compte notamment des considérations suivantes :

Bien que le nombre de ceux qui parlent ou apprennent notre langue soit actuellement, en chiffres absolus, plus élevé qu'il ne l'a jamais été, par rapport à la population mondiale, qui augmente régulièrement, il y a une diminution en pourcentage. Néanmoins, le français est en mesure de continuer à jouer le rôle de langue de communication dans de nombreuses régions du monde.

L'adhésion de l'Irlande et du Danemark en même temps que celle du Royaume-Uni aux Communautés européennes favorise l'usage de la langue anglaise en Europe ; la même constatation s'applique à l'Afrique étant donné que l'ensemble des pays en voie de développement — autrefois d'obédience britannique — a signé, en février 1975, la nouvelle Convention d'association à la CEE.

Les progrès réalisés dans les domaines de la recherche linguistique et la méthodologie audio-visuelle rendent possible un enseignement diversifié du français, c'est-à-dire une adaptation des méthodes et des contenus aux besoins et aux caractéristiques des différents publics.

Ces considérations ont amené à réserver une place particulière à l'action pédagogique dans l'ensemble des interventions et plus précisément à l'assistance aux professeurs étrangers de français.

Cette action s'exerce par :

- l'organisation de stages de formation, de perfectionnement ou de recyclage sur place en France ;
- l'envoi de quelque 150 conseillers ou assistants pédagogiques ;
- l'acheminement d'un matériel pédagogique très diversifié pour les établissements et pour les stages.

I. — *Les pays francophones.*

Dans les pays francophones, notre action porte sur les points suivants :

- accroissement de notre effort dans l'enseignement ;
- formation des enseignants ;
- diversification de l'enseignement ;
- sauvegarde de la qualité du français.

Bien entendu nos interventions sont adaptées aux situations locales. Elles ne sont pas les mêmes dans les pays où le français est langue maternelle et dans ceux où il a été introduit à une date plus récente. Dans le premier cas, notre langue ayant un statut officiel, son enseignement est à la charge des autorités nationales ou locales.

Un mouvement de renouveau de notre langue s'est manifesté aux Etats-Unis depuis que l'*Etat de Louisiane* lui a restitué, en 1968, son rang de langue officielle.

L'action menée conjointement par les autorités louisianaises et françaises est de nature à susciter un regain d'intérêt pour notre langue dans d'autres régions des Etats-Unis et particulièrement en Nouvelle-Angleterre.

Au *Québec*, notre action concerne notamment les échanges d'enseignants inaugurés en 1969. Actuellement 250 enseignants sont concernés, 125 de part et d'autre. En ce qui concerne les autres provinces du Canada, l'échange d'enseignants mis en place en 1976 avec l'Ontario se développe ; il est étendu à l'enseignement primaire. Par ailleurs, l'accueil de professeurs canadiens en France se poursuit.

En *Haïti* l'effort se poursuit au niveau du perfectionnement des enseignants, de l'envoi de conseillers pédagogiques et de la mise en place de matériel pédagogique.

En *Afrique du Nord* le français conserve une place privilégiée dans les horaires et les programmes des différents ordres d'enseignement des trois pays. Toutefois, la priorité accordée à la langue nationale et l'extension rapide de la scolarisation nous conduisent

à être très attentifs au problème de la qualité du français. Pour cela nous avons recours aux moyens traditionnels et également aux possibilités offertes par la radio et la télévision.

Au Maroc, il a été possible au cours de l'été 1977 d'assurer la formation de maîtres français et marocains.

Le français qui demeure une langue de communication à l'intérieur comme à l'extérieur est utilisé également dans le domaine des sciences et des techniques.

Le mouvement des travailleurs vers notre pays aide également notre langue à garder un statut privilégié.

Pour ce qui est de la *péninsule indochinoise* il serait prématuré de vouloir dégager une ligne de conduite précise pour l'avenir, compte tenu des transformations profondes intervenues récemment dans cette région du monde.

II. — *L'environnement des pays francophones.*

Bien que l'anglais joue déjà un rôle important de langue de communication dans de nombreux pays entourant les pays francophones, le français conserve des chances sérieuses dans plusieurs régions du continent africain, ainsi qu'au Moyen-Orient.

Des efforts importants sont consentis au Moyen-Orient, notamment au niveau de l'aide accordée aux établissements privés, souvent confessionnels, qui contribuent depuis toujours au rayonnement de notre langue : c'est le cas en Turquie, en Syrie, en Egypte et en Iran.

L'association aux Communautés européennes des Etats d'Afrique, antérieurement d'obédience britannique, est de nature à favoriser l'anglais. On constate, cependant, que ces Etats désirent vivement s'ouvrir au français pour contrebalancer les influences anglo-saxonnes. Dans ces pays notre action se développe par l'intermédiaire de nos Centres culturels. Après le Centre de Blantyre s'est ouvert celui de Nairobi dont la mission principale, compte tenu des moyens mis à la disposition, est l'assistance aux professeurs nationaux de français. En outre, une aide particulière a été accordée aux Alliances françaises pour leur permettre de jouer un rôle de relais auprès des professeurs de français.

III. — *Europe occidentale.*

L'élargissement de la Communauté européenne accroît l'attirance pour l'anglais, non seulement dans les pays adhérents, mais aussi dans les autres Etats de l'Europe occidentale.

A ce qui est fait en France pour lutter contre cette tendance (élargissement de l'éventail des langues vivantes étrangères enseignées ; effort d'alphabétisation des travailleurs étrangers et de scolarisation de leurs enfants ; accent mis sur l'emploi de la terminologie française dans les domaines scientifique et technique) doit s'ajouter une action à l'extérieur.

Il faut :

— revendiquer pour le français, dans les systèmes d'enseignement nationaux, la même position juridique que l'anglais et la place de première langue dans les pays anglophones ;

— aider les professeurs étrangers de français par tous les moyens à notre disposition ;

— utiliser au maximum les moyens modernes : radio, télévision, cinéma, disques.

En *Allemagne fédérale*, outre l'ouverture de sections bilingues dans vingt-cinq établissements du second degré (par réciprocité avec la France), la préparation de cours télévisés est assurée. La première session du « baccalauréat franco-allemand », actuellement préparé par le lycée de Fribourg-en-Brisgau a eu lieu en 1974. Parallèlement à des échanges de classes entre les deux pays, ont lieu des échanges d'institutrices et maîtresses d'école maternelle (100 chaque année), de professeurs du second degré (90 par an), d'assistants (420).

Avec la *Grande-Bretagne*, des échanges du même type ont lieu au niveau de l'enseignement secondaire (44 professeurs) ; à cela s'ajoutent les missions de moyennes durées (1 à 3 mois) au niveau universitaire. Des sections bilingues fonctionnent désormais dans les établissements des deux pays.

Au-delà de la Communauté européenne, un effort particulier est entrepris dans les pays qui, à plus ou moins long terme, ont vocation à y entrer : notre action peut se résumer de la manière suivante :

— action auprès des professeurs portugais de français ;

— action auprès des fonctionnaires de l'Etat grec de janvier à juillet 1977. (Une deuxième session commence en octobre 1977.)

IV. — *Place du français dans le reste du monde.*

Dans le reste du monde, nous devons pour l'instant limiter nos ambitions en fixant des priorités sur le plan géographique et en adaptant nos actions.

Europe de l'Est : nous agissons activement pour encourager l'enseignement du français particulièrement en augmentant le nombre de lecteurs de français.

Des stages de perfectionnement réunissant un millier d'enseignants de français sont organisés dans les pays de l'Est chaque été : une soixantaine d'animateurs français sont chargés de l'encadrement.

En Bulgarie, en Pologne, en Roumanie et en URSS fonctionnent des lycées de « langue française » : l'enseignement de notre langue y est renforcé et certaines disciplines sont enseignées en français.

Amérique : un effort particulier doit être fait aux Etats-Unis où l'enseignement des langues étrangères, n'étant plus obligatoire, a faibli ; ce qui entraîne parallèlement pour le français une perte de terrain au profit de l'espagnol.

En Amérique du Sud notre action doit être consacrée en premier lieu aux pays dont les perspectives d'avenir sont les plus riches (Brésil, Mexique, Venezuela).

Asie : en dehors de la péninsule indochinoise, l'implantation du français n'a jamais été très importante ; nos interventions s'adressent à des publics spécialisés pour l'instant. En République populaire de Chine, les deux stages de trois mois destinés à des enseignants chinois de français, mis en place en 1976, ont été renouvelés pour 1977 (intervention de cinq spécialistes français).

L'enseignement direct de notre langue dans nos établissements culturels ne peut toucher, bien entendu, qu'une minorité de la population. Toutefois il peut être intéressant dans la mesure où il s'adresse à des publics choisis (boursiers de haut niveau, chercheurs, spécialistes de différentes disciplines) et où il s'accompagne automatiquement d'un environnement culturel français.

VIII. — La francophonie.

En ce qui concerne le « multilatéral », c'est-à-dire les *organisations internationales* de la francophonie, le présent exercice a été marqué par des réunions particulièrement nombreuses et fructueuses.

C'est ainsi que la « *Conférence franco-africaine des Chefs d'Etat* » s'est tenue à Dakar du 20 au 22 avril 1977 et a permis de renforcer la nécessaire solidarité politique entre la France et la francophonie africaine. Elle a décidé, en outre, de soumettre à la réunion des Ministres des Affaires étrangères, qui doit préparer la prochaine « franco-africaine », le problème de la future conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement de l'ensemble des pays francophones (proposition Trudeau-Senghor).

C'est ainsi également qu'a pu se tenir, à Paris, la *dixième Assemblée générale de l'Institut de droit d'expression française* dont la présidence a été confiée à M. Edgar Faure, et du 5 au 10 septembre, à Abidjan, son XI^e Congrès sur le « rôle des sociétés dans le développement économique ».

Mais c'est, sans aucun doute, le dixième anniversaire de la fondation de l' *Association internationale des Parlementaires de langue française* qui a été célébré avec le plus d'éclat. Réunie à Paris, entre le 8 et le 14 juillet 1977, l'Assemblée générale, qui groupait 24 délégations, 18 observateurs de pays membres et 19 représentants d'Associations et d'Organisations internationales, a tenu des séances solennelles d'ouverture et de clôture dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale et a voté d'importantes résolutions. A cette occasion a été créé un ordre national privé, « La Pléiade, ordre de la francophonie et du dialogue des cultures ».

Le *Conseil international de la langue française* a organisé, du 16 au 20 mai, quatre journées d'échanges et d'information au château de Sassenage. Cette année, les travaux ont porté sur les relations entre les langues françaises et les autres langues parlées dans les pays francophones : arabe, langues négro-africaines, anglais, créole et même les langues régionales pratiquées en France. Le Service a suivi les travaux de ces journées et en analyse les conclusions avec le Haut Comité de la langue française.

Notons surtout la « *deuxième rencontre mondiale des départements d'études françaises* » qui s'est tenue, sous l'égide de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, à Strasbourg, du 17 au 23 juillet 1977, et qui constitue un tournant important dans l'évolution de la plus ancienne des institutions internationales francophones.

Il convient, en outre, de souligner que le *Comité interministériel pour les Affaires francophones* a été, sur les instances du Service des Affaires francophones, réuni une première fois le 2 juin 1977 pour procéder à l'examen de la situation actuelle de l'Agence et des réformes de structures à envisager, et élaborer enfin les instructions qui seront données à la délégation française pour la Conférence générale (en décembre prochain, à Abidjan).

On peut dire que l'année 1977 aura été un véritable festival des organisations internationales de la francophonie.

En revanche, il faut admettre que les conférences ministérielles périodiques sont en crise : c'est ainsi que la Conférence des Ministres d'expression française de l'Éducation, qui s'est tenue à Bruxelles les 17 et 18 mars 1977, n'a pas répondu à l'attente des États membres qui ont déploré, de surcroît, l'absence de toute personnalité française de rang ministériel.

∴

Il convient de souligner en terminant que le maintien des efforts entrepris depuis trois ans pour doter la politique de la France d'une véritable dimension francophone sera poursuivi et passe par une meilleure information de l'opinion publique sur la francophonie, ainsi que sur l'accroissement significatif des moyens du Service des Affaires francophones du Ministère des Affaires étrangères.

I. — *L'Agence de coopération des pays francophones.*

En décembre prochain doit se tenir à Abidjan la Conférence générale, instance suprême de l'Agence de coopération culturelle et technique. A la même date les mandats du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints arriveront à leur terme.

A la fin de 1976, Madagascar s'est retiré de l'Agence sans motiver sa décision.

Par contre, le Zaïre a adhéré au début de 1977.

Le Viet-Nam continue de lui manifester son intérêt.

II. — *Fonctionnement et structures.*

Au cours de la période considérée se sont tenues :

— une instance exceptionnelle, dite « Comité de réflexions », qui avait à son ordre du jour les orientations à long terme, les structures, l'adoption des textes fondamentaux ;

— deux instances régulières : le Comité des programmes 22-25 novembre 1976 et le Conseil d'administration 29 novembre-2 décembre 1976.

A l'occasion de la première de ces instances, le Comité dit de réflexion, la France n'a pu obtenir l'accord de ses partenaires sur les propositions novatrices, qu'elle présentait dans un souci d'économie et d'efficacité. De ce fait, s'est trouvé confirmé le principe de la direction collégiale assumée par le Secrétaire général et les quatre Secrétaires généraux adjoints de l'Agence. A été également entérinée contre notre avis la pratique inaugurée par le Conseil d'administration de mai 1976, qui s'était arrogé le droit de pourvoir au remplacement de deux membres du Secrétariat général, démissionnaires en cours de mandat.

L'effort de redressement administratif et financier n'a pas comporté la déflation de personnel promise. Du moins la nomination d'un contrôleur financier et la mise en ligne budgétaire de chaque programme marquent-elles un progrès vers une gestion plus rigoureuse.

Le budget opérationnel de l'Agence représente, en 1977, 37 935 000 F (sur un budget global de 50,6 millions de francs).

Pour apprécier objectivement les résultats du premier semestre d'exercice, les actions réalisées par l'Agence semble pouvoir être regroupées en trois catégories :

a) Celles (séminaires, colloques, etc.) qui permettent aux participants d'échanger expériences et informations et à l'Agence d'approcher des problèmes nouveaux (pour elle) et d'y déterminer ses éventuels points d'intervention :

b) Une série d'opérations qui sont la continuation d'actions lancées depuis plusieurs années et dont l'efficacité et l'utilité n'ont plus à être démontrées.

Ici, il convient de citer :

— les réalisations de l'Agence dans le domaine des supports de l'action éducative : le *Centre d'information et d'échanges sur la télévision*, la revue « Direct » qui en est l'organe de liaison, les *mallettes pédagogiques* :

— la *télévision scolaire au Sénégal*. Programme échelonné sur cinq ans, et qui prévoit l'ouverture de dix premières classes expérimentales en 1978 :

— le soutien en cadres et matériels pédagogiques au village du Bénin pour le recyclage des enseignants de français en pays anglophones.

c) En troisième lieu se placent des *activités de conception récente* qui, à des titres différents, correspondent bien à ce que les Etats membres attendent de l'Agence.

— prennent place ici tous les *chantiers de jeunes* dans les Etats d'Afrique noire :

— mérite enfin tout particulièrement d'être signalée l'*opération Comores* qui, par l'envoi d'enseignants de divers pays, a permis à l'Etat comorien d'assurer le bon fonctionnement des classes d'examen dans l'enseignement secondaire.

L'*Ecole internationale de Bordeaux* a un rôle spécifique. Les mesures prises à son sujet (renforcement du contrôle de sa gestion, nomination d'un nouveau directeur) avaient pour but de diminuer le coût de cet établissement qui pèse lourd dans le budget de l'Agence. Parallèlement pour en augmenter le coefficient d'occupation et par conséquent la rentabilité, les stages ont été multipliés : 10 pour l'année civile 1977.

Il convient de noter enfin que le « Programme spécial » qui doit être alimenté par des contributions bénévoles des pays membres n'a pas encore pu démarrer. Un « Comité provisoire » s'est réuni à Lomé les 2 et 3 mai 1977 pour donner son avis sur un certain nombre d'opérations qu'il pourrait servir à financer. Mais les six millions nécessaires ne sont pas encore réunis et la France n'a pas non plus fixé le montant de sa contribution.

Le bilan ne pourra être valablement fait qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de décembre prochain.

Quelques progrès ont été réalisés mais il reste beaucoup à faire pour alléger les structures de l'Agence et diminuer les frais de fonctionnement. Il conviendrait surtout que l'organisation, au lieu de multiplier les colloques et les secteurs d'intervention, concentre davantage ses crédits opérationnels sur un nombre réduit d'activités bien spécifiques, proportionnées à ses capacités et très concrètement bénéfiques pour les Etats membres.

L'Office universitaire français pour l'Algérie.

Le réseau scolaire français en Algérie a connu la fermeture des écoles de El Oued et El Harrach et l'ouverture d'une école à El Asnam. Le nombre d'établissements est donc le suivant : 3 lycées, 1 CES, 3 GOD, 1 CEG, 40 écoles primaires.

Les effectifs ont enregistré une chute importante passant en un an de 8 902 à 8 287 élèves. Cette réduction, répartie sur l'ensemble des classes, a légèrement fait baisser l'effectif moyen — 24 élèves par classe — mais ne permet pas de réaliser d'économie notable.

Cette diminution est due au vœu des autorités locales de *ne plus voir inscrire de nouvel élève algérien dans les établissements français.*

Pour l'année 1977-1978, aucune fermeture d'établissement n'est envisagée.

L'Office doit actuellement faire face à un grave problème que constitue le départ d'un grand nombre de professeurs. Il s'agit surtout de départs volontaires après un séjour de deux ou trois ans en Algérie. Cette décision est généralement motivée par les mauvaises conditions de logement et la hausse des prix.

Pour tenter de pallier la crise du logement qui sévit dans ce pays, l'Office a lancé un programme de construction de dix-neuf logements.

Pour associer les familles à cet effort de modernisation du matériel, l'augmentation de 60 % des droits de scolarité a été décidée à compter de septembre 1977. Les tarifs atteindront ceux qui sont actuellement pratiqués au Maroc et en Tunisie, et qui restent très modérés (par exemple 140 F par an pour le cycle primaire).

Le Centre d'information pour les Français allant travailler à l'étranger s'est installé en février 1977 dans les locaux qu'il partage, 146, boulevard Haussmann, à Paris (8^e), avec l'Union des Français à l'étranger.

Il rédige des notices documentaires sur les pays vers lesquels nos compatriotes se dirigent principalement à l'heure actuelle. Vingt-six de ces notices ont été, à ce jour, imprimées et remises aux personnes qui en faisaient la demande. Elles concernent les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Bahrein, Brésil, Colombie, Côte-d'Ivoire, Egypte, émirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Gabon, Grèce, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Oman, Philippines, Qatar, Tunisie.

Chacune de ces notices comprend : une présentation géographique du pays et des indications précises sur les conditions de vie, la situation sanitaire, les possibilités scolaires, le coût de la vie, les possibilités de distraction, les formalités administratives, ainsi que des informations sur la situation des Français à l'étranger en ce qui concerne la promotion sociale, la fiscalité et l'exercice du droit de vote.

Le Centre d'information se tient en liaison constante avec le Service national de l'emploi des Français à l'étranger, qui a commencé, pour sa part, à fonctionner au début de 1977.

IX. — Les organisations internationales.

(CHAPITRE 42-31)

En ce qui concerne l'année 1977, il est précisé que le crédit ouvert initialement au chapitre 42-31 et qui s'élevait à 753 730 075 F augmenté d'un crédit de report de 26 506 F de la gestion 1976, a été majoré de 50 000 000 de francs par la loi de finances rectificative pour 1977. De ce fait, le crédit utilisable en 1977, soit 803 756 581 F, permettra de couvrir intégralement le montant des contributions appelées par les organisations internationales pour 1977.

Le crédit prévu en 1978 est de 951,7 millions de francs.

Pour 1978, nous continuerons de participer à cent six organisations internationales.

L'organisation internationale du travail :

Nous avons signalé dans nos précédents rapports la crise latente due à la politisation de l'OIT qui devrait, cependant, jouer un rôle primordial dans l'harmonisation des législations sociales.

Le retrait des Etats-Unis, annoncé le 1^{er} novembre, fait perdre à l'Organisme un quart de son budget.

La Chine populaire, qui en faisait partie depuis 1971, a pris une décision identique, mais sa cotisation de 4,47 % du budget n'avait jamais été versée.

L'OIT emploie près de 3 000 fonctionnaires et son budget est de 80 millions de dollars en 1977.

La France ne pourrait-elle inviter l'organisme à rejoindre ses préoccupations fondamentales pour faire en sorte que la porte reste ouverte à un retour des Etats-Unis ? A défaut, il ne saurait être question d'augmenter notre participation financière. L'Organisme devra s'orienter vers de sérieuses économies. A court terme, c'est même la question de notre maintien qui se trouve posée.

X. — Radio-Télévision, les émissions vers l'étranger.

Comme ce fut le cas en 1976, une convention a été passée au mois de mars 1977 entre le Ministère et la Société nationale de radiodiffusion Radio-France qui énumère en détail les prestations fournies par Radio-France.

Le coût de la diffusion de ces programmes sera, en 1977, comme l'année précédente, supporté par l'Etablissement public de diffusion.

a) Les émissions en direct vers l'étranger en 1976 et 1977.

La refonte générale des émissions en direct vers l'étranger de *Radio-France internationale* réalisée en 1975 a eu pour principal résultat de diriger l'essentiel de notre action radiophonique vers l'Afrique, compte tenu de l'impossibilité d'assurer une diffusion mondiale à partir d'une infrastructure technique uniquement métro-

politaine. Les capacités des émetteurs d'Allouis et d'Issoudun ont cependant permis la mise en place d'autres programmes d'émissions destinés à l'Europe et à l'Amérique du Nord.

Presque tous ces programmes sont uniquement diffusés sur ondes courtes, en raison de l'éloignement des régions visées par nos émissions. En dépit de ses imperfections, rendues plus sensibles par l'absence de relais en ce qui nous concerne, l'usage des ondes courtes se révèle en effet indispensable pour les émissions lointaines. Les grandes chaînes étrangères (Voix de l'Amérique, BBC, Deutsche Welle) diffusent également sur ondes courtes la plupart de leurs programmes.

A la suite des extensions réalisées en 1975 et 1976, l'effort de Radio France internationale s'exerce actuellement dans quatre directions.

1 *Vers l'Afrique*, la chaîne Sud diffuse un programme continu de 17 h 30 par jour en ondes courtes (16 h 30 en français et 1 heure en anglais). Ces émissions quotidiennes comportent 8 h 30 de programmes relayés de France Inter et 9 h de programmes spéciaux.

Les conditions d'écoute de ces émissions sont, dans l'ensemble très satisfaisantes. Leur audience apparaît largement étendue dans la plupart des pays francophones au sud du Sahara.

2 *En Europe occidentale*, deux émissions quotidiennes d'une heure chacune sont diffusées sur ondes moyennes, l'une en espagnol vers l'Espagne, l'autre en allemand vers la République fédérale.

Au mois de mars 1977, a été lancée une émission en portugais, d'une heure par jour, diffusée sur ondes courtes vers le Portugal.

3 *L'Europe de l'Est* est, depuis le 1^{er} avril 1977, de nouveau touchée par nos émissions radiophoniques. Il s'agit d'un programme quotidien de 15 heures continues, uniquement en français, et composé pour l'instant exclusivement de retransmissions des trois chaînes nationales. Des bulletins d'information spécifiques y seront progressivement introduits à partir de cet automne.

4 *L'Amérique du Nord et les Antilles*, enfin, reçoivent, depuis février 1976, cinq heures d'émissions quotidiennes en Français

rediffusées en direct sur ondes courtes de la chaîne France Inter. Ces émissions sont audibles dans la partie orientale des territoires canadien et américain et dans la plupart des îles des Caraïbes.

En 1977, le coût des programmes s'élève, compte tenu des extensions rappelées plus haut, à 19 812 000 F. La contribution du Ministère des Affaires étrangères atteint 12 105 500 F. Un financement complémentaire, d'un montant de 5 000 000 F, a été dégagé par un prélèvement sur le préceptif de la redevance.

En ce qui concerne la *SOMERA*, cette société a poursuivi son action en direction du *Proche-Orient* à partir de son émetteur en ondes moyennes de Chypre. Elle diffuse 16 heures de programmes quotidiens, dont 80 % en arabe.

Un projet d'installation d'un deuxième émetteur dans le Golfe, qui permettrait de toucher les émirats, l'Irak et l'Arabie Saoudite, est actuellement à l'étude.

Le département continue à assurer l'équilibre d'exploitation de la station en lui versant une subvention qui s'élève cette année à 6 150 000 F.

b) *Perspectives et orientations.*

Le développement de notre action radiophonique extérieure, en ce qui concerne les émissions en direct, peut être envisagé dans deux directions

— une *amélioration qualitative* des programmes permettant de faire une plus large place à des émissions spécifiques — notamment dans le domaine de l'information — et de diffuser davantage de programmes en langues étrangères :

— l'*extension géographique* des zones touchées, en direction notamment de l'Amérique latine ou de l'Asie, ce qui exigerait l'utilisation de relais outre-mer dont nous ne disposons pas actuellement. Des études ont été lancées à cet égard pour évaluer les conditions techniques et financières dans lesquelles l'installation de relais pourrait être réalisée, sans exclure la possibilité d'une coopération avec d'autres stations étrangères (BBC, Deutsche Welle).

La comparaison de l'action radiophonique extérieure de la France avec celles de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne est loin d'être à notre avantage, soit :

	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE
Nombre d'heures de programme par jour	56 h 30 (1) dont 12 h d'émissions spécifiques.	105 h uniquement émissions spécifiques.	80 h : Deutsche Welle ; 8 h : Deutschland Funk, uniquement émissions spécifiques.
Langues étrangères	5 h (anglais - allemand - espagnol - portugais - arabe).	40 h.	34 h : Deutsche Welle ; 14 h : Deutschland Funk.

(1) Dont 16 heures diffusées par la SOMERA.

*
* *

Conclusion.

La DGRGST ne bénéficie pas de l'augmentation substantielle du budget général des Affaires étrangères.

En 1978 sa part ne représente plus que 43,29 % contre 45,33 % en 1977 et 47,95 % en 1976. Dans ces conditions, aucune création d'emploi et aucune action nouvelle ne peuvent être envisagées. Il est regrettable que le caractère non prioritaire, dans les préoccupations budgétaires de notre action culturelle dans le monde, se trouve ainsi confirmé.

La réduction impitoyable des crédits ne peut que se traduire par un recul de notre influence dans le monde. Cela explique le manque de dynamisme de notre action malgré le dévouement et la compétence de nos compatriotes exerçant à l'étranger.

Les étudiants étrangers sont découragés par l'insuffisance de nos bourses qu'il faudrait augmenter de 40 % pour être au niveau des autres pays. La construction des immeubles et leur entretien laissent à désirer. C'est l'impossibilité financière de réparer des locaux qui finira par déterminer des fermetures d'établissements alors que le seul critère devrait être l'intérêt de notre présence.

Nos zones d'influence sont figées par l'héritage de l'histoire et des habitudes. Seul un fait « révolutionnaire » peut modifier notre déploiement tel celui des événements d'Indochine mais il se traduit, en définitive, par une diminution globale de nos moyens qui continuent à être « saupoudrés » sur l'ensemble du globe : 39 % pour le Maghreb, 11,50 % pour l'Europe de l'Ouest et 4,86 % pour l'Amérique du Nord. Cela ne correspond pas exactement à nos intérêts actuels et à l'importance des régions considérées.

Le bilan d'activité de la DGRCSST, qui avait une valeur documentaire, n'est plus publié. Nous avons reçu par contre des listes très complètes des boursiers étrangers et ce travail permet de juger de l'importance de notre effort.

Concernant les émissions françaises vers l'étranger, la situation est loin d'être satisfaisante par rapport aux autres pays et il nous paraît opportun de tenir à ce sujet une réflexion d'ensemble.

Au titre des échanges culturels, nous devons signaler le caractère à sens unique de ceux pratiqués avec l'Union soviétique ; alors qu'en cette fin d'automne il n'y aura pas un seul artiste français dans les salles de spectacles russes, les artistes soviétiques sont à Paris au Palais des sports, au Pavillon ou à Chaillot. Notre régime libéral leur permet de venir en excédent des accords bilatéraux mais la réciproque n'est pas vraie. De plus, le rouble étant sans valeur internationale, nous subventionnons la venue des troupes soviétiques en France et nous devons offrir des cachets aux artistes français qui se rendent en U. R. S. S. Le principe de la parité est faussé par l'inexistence de la monnaie soviétique.

Enfin, nous conseillons à nos collègues de prendre connaissance dans le rapport n° 3131 de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale sur ce même budget, page 57, de la liste des Français détenus à l'étranger pour des motifs politiques ou économiques. Avec 658 noms, elle est particulièrement significative et chacun, notamment au Parlement, partage certainement l'angoisse des familles des 13 Français disparus aux mains du Polisario, dont 5 lycéens qui n'ont plus donné de nouvelles depuis deux ans.

Comment ne pas être ému également lorsqu'il s'agit de diffusion culturelle dans le monde par le fait dénoncé par le Pen Club International que 600 écrivains sont actuellement arrêtés ou persécutés dans 55 pays, notamment 119 en Argentine, 78 en Union soviétique et 57 au Chili ?

Une fois de plus nous demandons, sans toucher aux structures ministérielles existantes, que l'on veuille bien soumettre au Parlement un bilan exhaustif de notre action dans le monde qui relève effectivement de plusieurs Ministres, notamment ceux de la Coopération et de l'Éducation, pour la scolarité des enfants français à l'étranger. Il n'y a pas intérêt à minimiser notre effort qui, malgré toutes nos critiques légitimes, demeure particulièrement important par rapport aux autres pays, même plus grands que le nôtre.

Sous réserve de ces observations, votre commission vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption du budget des Affaires étrangères. Relations culturelles.

ANNEXE

Opérations en cours.

1° Viet-Nam.

Construction de l'Ecole normale supérieure des langues de Hanoï.

Un accord gouvernemental concernant la construction du Centre de formation des Professeurs de français de l'ENS des langues a été signé à Hanoï le 18 octobre 1976.

Le programme architectural joint en annexe de cet accord, ayant été remis en cause par le Ministère de la Construction du Viet-Nam, une nouvelle mission a dû être envoyée sur place pour reprendre les discussions à leur point de départ.

Les conclusions de cette mission sont très positives et les études architecturales ont déjà repris sur des données nouvelles. Mais ces discussions ont amené un grand retard dans ce projet de construction.

2° Tunisie.

Equiperment du Collège d'enseignement technique de Sfax.

Depuis 1974 la France assure l'équipement du Collège de Sfax. En 1977, une deuxième tranche d'équipement de 600 000 F vient d'être offerte aux Tunisiens. elle porte à 2 800 000 F la dotation totale.

En 1977 ont été ainsi équipés les ateliers de carrosserie, de peinture et de construction métallique.

Le Département a décidé d'apporter son concours à la création de la nouvelle Faculté des sciences de Monastir. Une première dotation de 1 million de francs permettra de fournir des équipements au Laboratoire de chimie et au Laboratoire de physique.

Equiperment de l'Ecole normale supérieure d'enseignement (ENSET).

La dotation de matériel technique offerte en 1977 pour cette opération constitue aussi la dernière participation de la France. Elle s'est élevée à 688 678 F et a permis l'équipement de l'atelier mécanique (suite), du laboratoire et de l'atelier de génie civil.

3° Maroc.

Equiperment de la Faculté des sciences de Rabat.

En complément de l'équipement offert en 1976, le Département a fourni à cette Faculté des sciences des matériels scientifiques destinés d'une part au Département des sciences de la Terre (Océanographie) et d'autre part au Laboratoire du Département de chimie.

4 Indonésie.

Equipement de l'Institut de technologie de Bandung.

En complément d'un important équipement envoyé à l'ITB en 1975 et 1976, le Département a pris en charge l'équipement de la Section d'ingénieur électromécaniciens en cours de création au sein de l'ITB avec l'aide de l'EDF qui y détache des professeurs. Le montant de ces équipements s'élève à 1 800 000 F sur deux ans.

Les opérations prévues pour la Corée (1 million) et pour le Moyen-Orient (1 million) n'ayant pas été réalisées en 1977, ces dispositions ont permis de prendre en charge deux opérations nouvelles :

En Guinée, la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Guinée, le 28 avril 1977, a permis la création à Conakry d'un Centre de formation aux métiers de la mécanique et de l'électricité automobile.

Pour l'exercice en cours, le bilan de nos opérations s'établit ainsi :

Agadir : construction de quatre classes en éléments préfabriqués au Collège Gauvain.

Amsterdam : réparations et construction d'une salle de spectacles à la Maison Descartes (Institut français des Pays-Bas).

Barcelone : grosses réparations au Lycée français.

Belgrade : travaux de réfection et d'aménagement au Centre culturel français.

Budapest : aménagement de la salle de spectacles et de la bibliothèque à l'Institut français.

Bucarest : construction d'une salle de spectacles et réfection du chauffage au Centre culturel.

Istanbul : aménagement de quatre classes et installation du chauffage à l'Institut français.

Jakarta : complément sur l'achat de l'immeuble pour le Centre culturel.

Londres : poursuite des travaux à l'Institut français du Royaume-Uni (peinture et électricité).

Londres : poursuite des travaux d'études pour l'extension du Lycée (capacité portée de 2 200 à 2 650 élèves).

La Haye : réfection des toitures de l'Institut français.

Mexico : construction de l'Institut archéologique.

Prague : grosses réparations à l'Institut Ernest Denis.

Quito : poursuite des travaux de l'école primaire « La Condamine ».

Quito : début des travaux (2^e tranche) pour la construction d'un CES « La Condamine ».

Rio de Janeiro : études pour la construction du Lycée franco-brésilien.

Rabat : construction de quatre classes supplémentaires et d'une salle laboratoire au Lycée Descartes.

Rotterdam : achat d'un immeuble pour le Centre culturel français.

Téhéran : construction de l'Institut archéologique.